

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01036

Numéro SIREN : 488 757 279

Nom ou dénomination : M.A.

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004890

Désignation de l'entreprise	SAS M.A		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	648 route de la Croix du Ban		69290 POLLIGNONNAY		
Numéro SIRET *	4 8 8 7 5 7 2 7 9 0 0 0 2 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 8	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

ACTIF IMMOBILISE

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

REVENUS

REVENUS

REVENUS

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086		
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
	Total II	110	112		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		300 400	300 400
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		10 707	6 233
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	236 583	193 577
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		54 491	89 480
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		602 181	589 690
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		61 147	86 084
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		33 860	83 860
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		40 449	12 190
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	467 663	185 491
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		603 120	367 625
	Total général (I + II + III)	180		1 205 301	957 315
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	42 055
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	49 414
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	88 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Section A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS M.A.		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - R SULTAT COMPTABLE						L3 1 1 2 2 0 2 01		L3 1 1 2 2 0 1 91					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	215		214						
			services *		217		218		252 966		160 332		
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222								
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		62		19 600			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		253 028		179 931			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		122 275		86 318			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	874	244		1 831		2 365			
	Rémunérations du personnel *					250		88 424		129 620			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		12 611		20 295			
	Dotations aux amortissements *					254		117					
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		9		23			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)					264		225 267		238 622				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		27 762		(58 690)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		35 104		138 924				
	Produits exceptionnels			(IV)	290		88 000		14 700				
	Charges financières			(V)	294		990		2 984				
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		90 150		2 470			
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		5 234						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		54 491		89 480				
B - R SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		54 491	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		5 234					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		13 651				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	Entrepren. nouvelles (44. section)	986		Zone franche urbaine (44. section et autres A)	987		127		138		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. section)	981		Jeune entreprise innovante (44. section A)	989		991							
Divers (44. section)	ZFA NG (44. section)	345	Investissements outre-mer	344		346		992					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							993			350		35 680	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	352		37 696		354			
	Déficits antérieurs reportables : *					356							
	Déficits antérieurs imputés sur le résultat :									360		2 800	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1								
					Déficit col. 2	370		34 896		372			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 205 301.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 252 966.15 Euros et dégageant un bénéfice de 54 491.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

M.A.
Société par Actions Simplifiée au capital de 300 400 Euros
Siège social : 648 Route de la Croix du Ban
69290 POLLIONNAY
488 757 279 R.C.S. LYON

**AFFECTATION DU RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DECISION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associé unique décide :

1/ d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 s'élevant à 54 491,20 € de la façon suivante :

- 5% à la « Réserve Légale » 2.724,56 €
- Le solde à titre de distribution de dividendes au profit de l'Associée unique 51.766,64 €

2/ de prélever une somme de 8.233,36 € sur le compte « Autres Réserves » afin de porter la distribution de dividendes à la somme de 60.000 €.

Cette somme sera mise en paiement à compter du mois de SEPTEMBRE 2021.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, pour les dividendes versés aux personnes physiques, la Société retiendra sur le montant brut du dividende global :

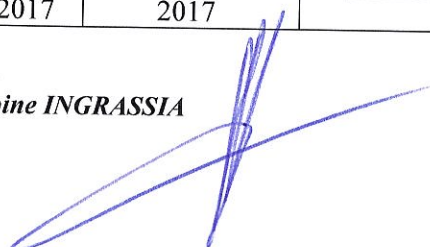
- 17,20 % au titre des prélèvements sociaux
- 12,80% au titre du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de l'impôt sur le revenu.

Par dérogation à l'application du PFU, le contribuable sur option expresse et irrévocable peut opter à l'imposition du dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu, exercée chaque année lors du dépôt de sa déclaration de revenus, étant précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %. Cette option concerne l'ensemble des revenus soumis au PFU tel que plus-values sur titres.

L'Associé unique confirme que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos au / AG	Année de mise en paiement	Montant brut	Montant éligible à l'abattement
AG 18.01.21	2021	91.400 €	Eligible à l'abattement de 40%
AG 29.12.2020	2020	42.000 €	Eligible à l'abattement de 40%
31.12.2019		NEANT	
30.06.2018	2018	30.099,64 €	Eligible à l'abattement de 40%
30.06.2017	2017	35.000 €	Eligible à l'abattement de 40%

**La Présidence,
Monsieur Antoine INGRASSIA**



MA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 €uros

**648 Route de la Croix du Ban
69 290-POLLIONNAY**

488 757 279 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

A l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée MA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (9 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans

les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 14 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 233 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 18	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 163	117	3 046		3 046	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	413 237		413 237	485 138	71 901	14.82
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	252		252		252	
	Total II	416 652	117	416 535	485 138	68 603	14.14
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	100 354		100 354	30 377	69 977	230.36
	Autres créances	583 406		583 406	426 760	156 647	36.71
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	105 006		105 006	15 000	90 006	600.04
	Disponibilités				41	41	100.00
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	788 766		788 766	472 177	316 589	67.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 205 418	117	1 205 301	957 315	247 986	25.90

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 18	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 400	300 400		
	Réserves				
	Réserve légale	10 707	6 233	4 474	71.78
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	236 583	193 577	43 006	22.22
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	54 491	89 480	34 989	39.10
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	602 181	589 690	12 491	2.12
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	60 400	78 535	18 135	23.09
	Concours bancaires courants	748	7 550	6 802	90.10
	Emprunts et dettes financières diverses	4 291	3 653	639	17.49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 860	83 860	50 000	59.62
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 449	12 190	28 259	231.82
	Dettes fiscales et sociales	61 730	24 455	37 275	152.43
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	401 642	157 384	244 258	155.20
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	603 120	367 625	235 495	64.06
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 205 301	957 315	247 986	25.90

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

561 065

304 797

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 18	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	252 966		252 966	160 332	146 078	136.66
Chiffre d'affaires NET	252 966		252 966	160 332	146 078	136.66
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				19 600	13 066	100.00
Autres produits			62		62	
Total des Produits d'exploitation (I)			253 028	179 931	133 074	110.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			122 275	86 318	64 730	112.48
Impôts, taxes et versements assimilés			1 831	2 365	255	16.17
Salaires et traitements			88 424	129 620	2 010	2.33
Charges sociales			12 611	20 295	919	6.79
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			117		117	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			9	23	7	43.99
Total des Charges d'exploitation (II)			225 267	238 622	66 185	41.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			27 762	58 690	66 889	170.95
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 18	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	35 100	138 911	57 507	62.10
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4	13	4	51.83
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	35 104	138 924	57 512	62.10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	990	2 984	999	50.20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	990	2 984	999	50.20
2. Résultat financier (V-VI)	34 114	135 940	56 513	62.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	61 876	77 250	10 376	20.15
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 800	8 533	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	88 000	1 900	86 733	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	88 000	14 700	78 200	797.96
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 110		2 110	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88 041	2 470	86 394	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	90 150	2 470	88 504	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 150	12 230	10 304	126.37
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 234		5 234	
Total des produits (I+III+V+VII)	376 133	333 555	153 762	69.15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	321 641	244 075	158 924	97.67
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	54 491	89 480	5 162	8.65

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ALTEX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 205 301.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 252 966.15 Euros et dégageant un bénéfice de 54 491.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

CERTIFIÉ CONFORME

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 163
TOTAL			3 163
Autres participations	485 138		45 999
Prêts, autres immobilisations financières			252
TOTAL	485 138		46 251
TOTAL GENERAL	485 138		49 414

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 163	3 163
TOTAL			3 163	3 163
Autres participations		117 900	413 237	413 237
Prêts, autres immobilisations financières			252	252
TOTAL		117 900	413 489	413 489
TOTAL GENERAL		117 900	416 652	416 652

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 570
Dettes fiscales et sociales	13 289
Total	30 871

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

CERTIFIÉ CONFORME

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS M.A.
69290 POLLIGNONNAY

Page : 10

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Caution et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- AA - CRAPONNE	10 000		100.00	10 000							
- SCI AI CLAPE-LOUP	1 000		99.90								
- SCI AI CHARBONNIERES	1 000		99.90	999							
- SCI DE LA FEUILLADE	1 000	55 123	99.90	999							
- SCI AS DE COEUR	1 000	18 634	99.90	999				10 328	581		
- SAS A.I.	50 000	36 129	90.00	45 000				18 156	8 393		
- SAS H.I.M. LE TOANE	90 000	460 025	78.00	304 560				250 583	36 129		
- SCI GRANDE RUE	1 000	809	75.00	750				1 968 957	126 900		
- SAS TOA SUSHI	10 000	94 391	70.00	5 100				37 200	4 139		
- SAS PATOU	10 000	1 860	70.00	7 000				657 464	76 620		
- SAS FRED-PAT MOMENTO SUSHI	10 000	122 102	70.00	11 000				129 626	1 860		
- SCI LE RIZOUD	10 000	20 388	55.00	5 500				965 013	65 630		
- SAS AG	10 000		51.00	5 100					155		
- SAS AS GENIS - ISTRADA	10 000	95 192	51.00	5 100				1 089 236	51 521		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI ANVI	100 020	46 806	10.00	10 010					3 217		
- EURL TRENDY	11 120	1 688	10.00	1 120				245 639	17 521		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

CERTIFIE CONFORME